

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE ROYAN - COMMUNE DE ROYAN  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN  
**Séance du Conseil d'Administration du mardi 11 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus  
 Mme Françoise BAUDE, Madame Isabelle CHATEAU, Madame Christiane FOUCHER, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

**Représentés :**

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à Monsieur CAU  
 M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à Monsieur MARENGO  
 Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à Monsieur MOALLIC

**Absents excusés :**

Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ

Date des convocations : 31 mai 2024

Membres en exercice : 17  
 Pour : 13

Membres présents : 10  
 Contre : 0

Nombre de votants : 13  
 Abstention : 0

**N° 24-084**

**OBJET : RPA LE LOGIS : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 50 602,87 €

**DÉCIDE**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1</b>	
<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 50 602,87
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b>	
Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	50 602,87
<b>D) SOLDE D'EXCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	

201 084 96  
 Accusé de réception en préfecture  
 017-261700116-20240611-DEL-24-084-AI  
 Date de télétransmission : 18/06/2024  
 Date de réception préfecture : 18/06/2024

**MISE EN LIGNE LE 20-06-2024**

<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) : <b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> <b>G) = au minimum, couverture du besoin de financement F</b> <b>H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b>  <i>Un déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement</i>	50 602,87
--	-----------

Fait et délibéré à ROYAN, le 11 juin 2024

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS,  
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 18/06/2024

Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 18/06/2024

Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20240611-DEL-24-084-AI  
Date de télétransmission : 18/06/2024  
Date de réception préfecture : 18/06/2024